

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE DE BETHONCOURT

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/CR

**OBJET :**

Elections Sénatoriales

N° 19

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/06/2014

- que la convocation du Conseil avait été faite le 12/06/2014

- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 24/06/2014

Le Maire,

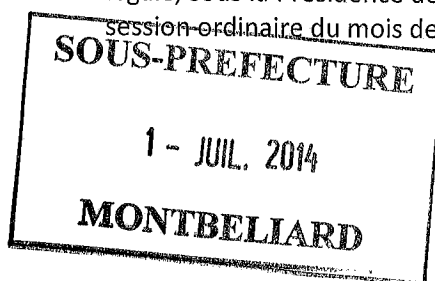


EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin  
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session-ordinaire du mois de juin.



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Roger DALUZ, Michel ZOTTI, Mmes Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLLOT, Samir AKESBI, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Hicham OUZZEDI, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme LAUTISSIER, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. AKESBI, Mme Maryse JACQUEMIN procuration à M. ASLAN, Mme Stéphanie MILLOT procuration à M. ZOTTI.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur AKESBI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire lit le projet de « Procès-Verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ».

Le Maire rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Le nombre de délégués à élire s'élève à 15 titulaires et 5 suppléants. Les listes doivent respecter l'alternance des candidats de chaque sexe.

Sont élus titulaires :

1. Jean ANDRÉ
2. Marie-Christine JACQUOT
3. Michel ZOTTI
4. Maryse JACQUEMIN
5. Samir AKESBI
6. Pierrette BOURDENET
7. Pierre MAZIMANN
8. Martine BOLMONT
9. Gérard TRAINEAU
10. Stéphanie MILLOT
11. Abdelhamid ARRES
12. Sandrine PRUDENT
13. Dominique DEBOURG
14. Geneviève BAESA
15. Philippe MAURO

Sont élus suppléants :

1. Stéphane BOILLOT
2. Marie-Claire LIVET
3. Ab Del Hamed BOUNAZOU
4. Laurianne TRIDANT
5. Dominique BOUZER

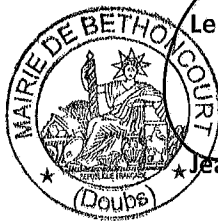
- Liste Bethoncourtois réveillons nous : 22 voix soit 12 délégués titulaires et 4 suppléants

- Liste Faire vivre Bethoncourt : 7 voix soit 3 délégués titulaires et 1 suppléant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 23 juin 2014  
Le Maire,



Jean ANDRÉ.

SOUS-PREFECTURE

1 - JUL 2014

MONTBELIARD

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE DE BETHONCOURT

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/CR

**OBJET :**

**Désignation de commissaires a la  
commission intercommunale des impôts  
directs**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
20 JUIN 2014**

**N° 20**

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le 24/06/2014

- que la convocation du Conseil avait été faite le  
12/06/2014

- que le nombre des membres en exercice est de  
29

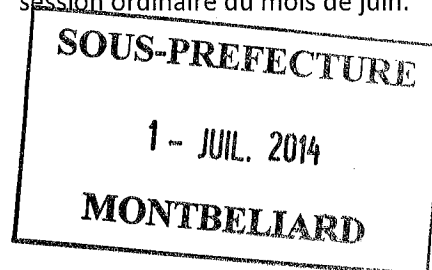
- Exécution des articles L.2121-10,  
L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25,  
L.2124-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en  
Sous-Préfecture le : 24/06/2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin  
Le Conseil Municipal de la Commune de

**BETHONCOURT**

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation  
légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la  
session ordinaire du mois de juin.



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Roger DALUZ, Michel ZOTTI, Mmes Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Samir AKESBI, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINÉAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Hicham OUZZEDI, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme LAUTISSIER, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. AKESBI, Mme Maryse JACQUEMIN procuration à M. ASLAN, Mme Stéphanie MILLOT procuration à M. ZOTTI.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur AKESBI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Loi de Finances Rectificative pour 2010 rend désormais obligatoire la création dans les Communautés à fiscalité professionnelle unique d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) se substituant aux commissions communales existantes pour ce qui concerne la fiscalité locale des entreprises.

Pour permettre à la nouvelle commission d'exercer ses compétences, l'agglomération doit délibérer pour établir une liste de 40 contribuables (20 titulaires et 20 suppléants, dont au moins un résidant hors du Pays de Montbéliard) au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les 10 commissaires et les 10 suppléants qui formeront la CIID.

La procédure définie par le Code Général des Impôts prévoit que cette liste est dressée sur proposition des communes membres :

Les membres de cette commission consultative devront satisfaire aux conditions suivantes :

- \* être français ou ressortissants d'un Etat de l'UE,
- \* avoir au moins 25 ans,
- \* jouir de leurs droits civils,
- \* être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- \* être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,
- \* l'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI.

M. le Maire propose :

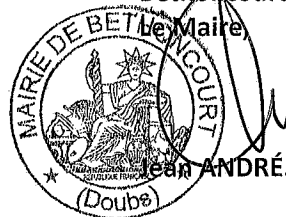
- Gérard TRINEAU
- Olivier DREZET
- Gérard BELLATON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,  
Bethencourt, le 23 juin 2014



DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE DE BETHONCOURT

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/CR

**OBJET :**

**Désignation de commissaires a la  
commission communale des impôts directs**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
20 JUIN 2014**

**N° 21**

Nota : Le Maire certifie :

L'an deux mil quatorze, le 20 juin  
Le Conseil Municipal de la Commune de

- que le compte-rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le 24/06/2014

- que la convocation du Conseil avait été faite le  
12/06/2014

- que le nombre des membres en exercice est de  
29

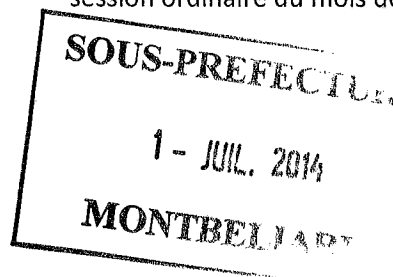
- Exécution des articles L.2121-10,  
L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25,  
L.2124-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en

Préfecture le : 24/06/2014

**BETHONCOURT**

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation  
légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la  
session ordinaire du mois de juin.



**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Roger DALUZ, Michel ZOTTI, Mmes Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Samir AKESBI, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Hicham OUZZEDI, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme LAUTISSIER, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. AKESBI, Mme Maryse JACQUEMIN procuration à M. ASLAN, Mme Stéphanie MILLOT procuration à M. ZOTTI.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur AKESBI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'article L1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les 8 commissaires et les 8 suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Les membres de cette commission consultative devront satisfaire aux conditions suivantes :

- \* être français ou ressortissants d'un Etat de l'UE,
- \* avoir au moins 25 ans,
- \* jouir de leurs droits civils,
- \* être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune,
- \* être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,
- \* l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune
- \* lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au minimum, un commissaire titulaire et un suppléant doivent être propriétaires de bois d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

La liste suivante est proposée par le Maire

TITULAIRES :

M. ANDRE Jean  
M. ASLAN Ozgur  
M. DALUZ Roger  
M. DECROIX Michel  
M. LIVET André  
M. FLUKIGER Gilbert  
M. BELLATON Gérard  
M. POIRIER Frédéric  
Mme NIMETZ Jeanne  
M. BALIZET Bernard  
M. GAUDARD Marc  
M. ADAMI Joseph  
M. ROY Alain

SUPPLEANTS :

M. TRINEAU Gérard  
M. FLUKIGER Bernard  
M. BRETAGNE Yves  
M. DREZET Olivier  
M. BAINIER Robert  
M. AUBRY Lucien  
M. LIEGEON Didier  
M. ZOTTI Michel  
Mme BAESA Geneviève  
M. DEBOURG Dominique  
M. PELTIER Robert  
Mme DA SILVA Isabelle  
M. TISSOT Philippe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

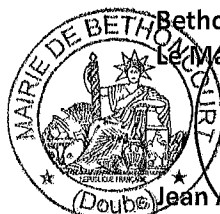
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,

Bethoncourt, le 23 juin 2014

Le Maire,



Jean ANDRE.

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/CR

**OBJET :**

**Désignation des délégués au comité syndical  
du Sygam**

**N° 22**

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le 24/06/2014

- que la convocation du Conseil avait été faite le  
12/06/2014

- que le nombre des membres en exercice est de  
29

- Exécution des articles L.2121-10,  
L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25,  
L.2124-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en  
Sous-Prefecture le : 24/06/2014



VILLE DE BETHONCOURT

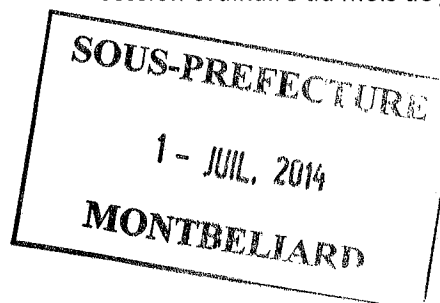
N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
20 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le 20 juin  
Le Conseil Municipal de la Commune de

**BETHONCOURT**

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation  
légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la  
session ordinaire du mois de juin.



**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Roger DALUZ, Michel ZOTTI, Mmes Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Samir AKESBI, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Hicham OUZZEDI, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme LAUTISSIER, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. AKESBI, Mme Maryse JACQUEMIN procuration à M. ASLAN, Mme Stéphanie MILLOT procuration à M. ZOTTI.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur AKESBI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors du Conseil Municipal du 24 avril 2014, deux conseillers municipaux, MM. Roger DALUZ et Daniel ROCH, avaient été désignés pour représenter la Commune au Comité Syndical du SYGAM.

Or, d'après la législation en vigueur, en particulier l'article L. 5211-7 du CGCT, le Conseil a l'obligation de procéder à un vote à bulletins secrets pour la désignation de ses représentants.

Il convient donc de régulariser cette nomination par une nouvelle élection à bulletin secret de 2 titulaires et 1 suppléant.

M. le Maire propose les noms suivants :

TITULAIRES :

Roger DALUZ

Daniel ROCH

SUPPLEANT :

Gérard TRINEAU

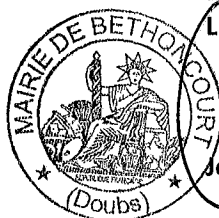
Les trois personnes proposées sont donc élues et représenteront la Commune au SYGAM.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 23 juin 2014

Le Maire,



Jean ANDRÉ.